

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2024

COMPTE-RENDU

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre juillet à 18 H.30

Le conseil municipal de LAMPAUL-PLOUARZEL, légalement convoqué, s'est réuni à LAMPAUL-PLOUARZEL sous la Présidence de Michel JOURDEN, maire,

Etaient présents: Michel JOURDEN, Brigitte JAMET, François LE BERRE, Marie MORGANT, Yann KEREBEL, Anne JOURDAIN, Didier MELLOUET, Ronan LANSONNEUR, Frédéric MORVAN, Caroline RIBEZZO, Eric COZIEN, Amandine KEROUANTON, Morgane LE GALL, Marie-France PEZENNEC et Christophe FAVE.

Absents excusés: Cloé PAQUE qui a donné procuration à Brigitte JAMET, Philippe DHAUSSY qui a donné procuration à Marie-France PEZENNEC, Morgan LE QUELLEC qui a donné procuration à Michel JOURDEN et Sylvain GUERIN.

Secrétaire de séance: Anne JOURDAIN

► INTERCOMMUNALITE

1. PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE D'IROISE

Monsieur Perig LE CADRE, directeur de l'école de musique d'Iroise, est venu présenté ce service au Conseil municipal.

2. RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023 DE LA COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DU PAYS D'IROISE (CI-APRÈS C.C.P.I.)

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, le rapport d'activités des structures intercommunales doit faire l'objet d'une communication, au moins une fois par an, en Conseil municipal des communes membres.

Monsieur Jean-Noël BRIANT, Vice-Président de la C.C.P.I., présente le rapport annuel d'activités de l'année 2023.

Après s'être fait présenter ce document, à l'unanimité, le Conseil donne acte au Maire de la communication de ce rapport.

► TRAVAUX, ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

3. AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE PORSPAUL – AVENANT AU LOT 1 DU MARCHÉ DE TRAVAUX

Vu le code de la commande publique,
Vu la délibération n°2023-47 du Conseil municipal en date du 12 juillet 2023,
Vu la délibération n°2024-05 du Conseil municipal en date du 4 mars 2024,

Il est proposé au Conseil municipal un avenant au lot n°1 du marché de travaux, consacré aux aménagements paysagers, dont l'entreprise Société de travaux public Abers est titulaire. Cet avenant comprend à la fois des travaux supplémentaires et des travaux en moins. Le montant total est une moins-value de 8 076,80 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ▶ Approuve l'avenant présenté ;
- ▶ Autorise le Maire ou son représentant à signer le document.

4. VALIDATION DU PLAN ARBRES ET DEMANDE DE SUBVENTION

Depuis 2022, le Département du Finistère s'est fixé un objectif de plantation de 500 000 arbres dans les 10 ans à venir. Les finalités présentées sont de « favoriser la biodiversité, agir contre le réchauffement climatique par la captation de CO² et contribuer à améliorer la qualité de vie et la santé des Finistériens ». A ce jour, le Département recense plus de 120 000 arbres plantés.

Pour atteindre cet objectif, outre les plantations sur les espaces lui appartenant, le Département propose un soutien financier et technique aux collectivités territoriales, associations et exploitants agricoles.

La subvention minimum est fixée à 1 000 € et est planchée à 80% du coût global H.T. Cela signifie que les dépenses subventionnables doivent être, au minimum, de 1250 € H.T (1250 € x 80% = 1000 €).

Il est proposé au Conseil municipal l'acquisition de 92 arbres pour un montant de 3 648,50 € H.T, sous réserve des tailles d'arbres. Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Achat arbres	3 648,50	Département plan arbres -	2 574,00 €
		Mairie autofinancement -	1 074,50 €
TOTAL	3 648,50	TOTAL	3 648,50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ▶ Approuve le plan d'arbres de la commune ;
- ▶ Autorise le Maire ou son représentant à réaliser la demande de subvention auprès du Département.

▶ ANIMATIONS

5. TARIFS COMMUNAUX POUR LES ANIMATIONS

Vu la délibération n°D-2024-030 en date du 30 mai 2024, Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, ajoute aux tarifs municipaux en vigueur, celui d'une consigne pour les gobelets pour 0,50 €.

6. RÉVISION DE LA COMPOSITION DU COMITÉ D'ANIMATION

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide l'intégration de Madame Gaëlle CABON au sein du Comité d'animation en tant que membre bénévole en remplacement de Monsieur Yves RAOUL.

La composition du Comité d'animation est désormais la suivante :

Membres élus du Conseil municipal	Michel JOURDEN (Président) Christophe FAVE Didier MELLOUET Ronan LANSOINEUR	Anne JOURDAIN Frédéric MORVAN Marie-France PEZENNEC Sylvain GUERIN
Membres associatifs	Yvonne LE BRIS Jean QUEMENEUR Alain LE PEUC'H	Denise PERSON Philippe BACHETTA David DI BENEDETTO
Membres bénévoles	Odile PERROT Pierre QUEMENEUR Karine MARTIN	Gaëlle CABON Annick MAHAY

► COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES AU TITRE DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Commande publique

Objet	Date de notification	Montant HT	Titulaire
Transformateur 24V pour WC Porscave	27/05/2024	162,00 €	MUB, 69400 GLEIZE
AMO Eglise	30/05/2024	6500,00 €	CAP CULTURE PATRIMOINE, 29260 PLOUDANIEL
Dateur pour service administratif	31/05/2024	31,79 €	FIDUCIAL, 29200 BREST
Tondeuse pour service technique	04/06/2024	2950,00 €	ESPACE EMERAUDE, 29290 MILIZAC
Cimaises pour chapelle St Egarec	04/06/2024	438,00 €	MANUTAN, 79074 NIORT
Siège bébé pour balançoire	19/06/2024	220,00 €	
DVDs médiathèque	05/06/2024	1247,91 €	COLACO, 69570 DARDILLY
Sondage réseau d'eau pluviale Kerludu	13/06/2024	450,00 €	BEGOC, 29830 PLOUDALMEZEAU
Location TPE pour 1 mois	13/06/2024	110,00 €	JDC, 44620 LA MONTAGNE
Abris vélo	13/06/2024	5750,00 €	ATELIER DIDIER JOLEC, 29290 SAINT-RENAN
Matériel pour travail sur écran + 2 sièges « petite enfance »	18/06/2024	2083,00 €	LA BOUTIQUE DU DOS, 29200 BREST
Portillon et grillage	18/06/2024	761,93 €	
Echafaudage Kruguel	20/06/2024	286,00 €	CMB, 29850 GOUESNOU
Mobile Crosscall service technique	25/06/2024	578,78 €	JMB, 29200 BREST
Mobiles + forfait pour Médiathèque/vie locale et service périscolaire	25/06/2024	386,60 €	ORANGE, 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX
Griséline du littoral	25/06/2024	217,60 €	LA PEPINIERE DU BORD DE MER, 29840 LANDUNVEZ
Coffret monté câblé	25/06/2024	617,83 €	SONEPAR, 29850 GOUESNOU

En fin de séance, les points suivants sont abordés :

- Dans le cadre du marché à bons de commande « voirie », un devis a été signé pour des travaux situés impasse de Pelleoc pour un montant de 7 455,00 € H.T.
- La création du skate-park fera l'objet d'une subvention de 50 000 € au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (D.S.I.L.).